



# FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

sous l'égide de la Fondation de France

## 1<sup>o</sup> Congrès des Sections Internationales 18 septembre 2008

### ATELIER N°3

#### **REGLES d'APPRECIATION et d'EVALUATION des (FUTURS) ELEVES**

Animateurs: Karen NEGIAR, Présidente de l'Association de Parents de la Section Américaine du Lycée International de Saint Germain-en Laye ; Philip SHAW-LATIMER, Directeur de Section, Lycée International de Saint-Germain-en-Laye.

Cet atelier comportait une grande diversité d'établissements, ceux « expérimentés », ceux juste débutants et ceux ayant le projet ou l'intention de créer une Section Internationale. En préliminaire il est précisé que la mission spécifique des Sections Internationales est de proposer, dans le système éducatif français, un enseignement de deux matières en langue étrangère, selon la pédagogie et les critères du système éducatif étranger.

Le premier sujet concerne les critères d'évaluation des élèves. D'abord, pour l'entrée en Section Internationale. Les établissements qui démarrent une Section restent perplexes quant aux tests d'entrée. Pour le niveau de langue, il est rappelé qu'il existe un cadre européen qui définit une grille de compétence en langues. Mais où se situent les Sections Internationales dans cette grille ?

Les établissements « expérimentés » ont mis au point des tests en rapport avec les critères du pays partenaire quand ils existent. En plus, il est vivement recommandé d'effectuer une évaluation du parcours scolaire de l'élève jusqu'à sa date d'entrée en Section Internationale pour pouvoir juger de ses compétences de compréhension. Mais après l'intégration de l'élève, il n'existe plus qu'un seul examen en commun pour toutes les Sections Internationales qui est l'OIB en fin de terminale.

Pour les niveaux intermédiaires on ne trouve aucun critère de standardisation, ce qui pose de sérieux problèmes dans le cas de transfert d'enfant d'un établissement à un autre ou dans celui de familles venant s'installer en France.

La nature de la composition de la classe qui est déterminante pour l'authenticité de la Section Internationale ainsi que la question des quotas désormais abolis sont brièvement abordées. Ces deux sujets seront repris en séance plénière.

C'est dans ce même esprit qu'a été soulevé la question du nombre d'heures d'enseignement par semaine nécessaire pour atteindre le niveau visé à l'examen final. Sur ce point, le baccalauréat international de Genève a le mérite d'avoir défini la quantité d'enseignement nécessaire pour la réalisation du programme décrit.

Le deuxième grand thème discuté concerne le recrutement et la formation des enseignants de nationalité étrangère qui doivent être le véhicule culturel de leur pays. Actuellement pour les Sections Internationales (problème différent des Sections Européennes) le recrutement d'un enseignant étranger se fait de façon informelle : par contact entre Sections, par demande auprès d'associations, une forme d'auto-organisation et d'entraide certes sympathique mais insuffisante et qui le sera encore plus avec le développement du nombre de Sections Internationales.

Vient ensuite la question de la formation. Il est reconnu que le niveau d'une Section Internationale dépend de la formation et de l'expérience de ses enseignants et, bien entendu, aussi du mode de recrutement des élèves.

Les Sections allemandes sont bien organisées pour la formation de leurs enseignants qui tous suivent des stages de formation dans leur pays. En Italie il existe aussi deux stages de formation – un italien-italien et un franco-italien - qui représentent un lieu privilégié de rencontres et d'échanges. On constate ainsi que dans le cas de Sections publiques une solution bi-latérale peut apporter une réponse à cette question. Pour les Sections privées, un accord bi-latéral entre pays partenaires n'est pas possible.

Un intervenant, professeur d'anglais, ayant obtenu ses diplômes universitaires en Angleterre et sa formation de professeur en France souhaiterait pouvoir faire des stages dans des instituts de formation en Angleterre, aspect des Sections Internationales britanniques. Une autre piste mentionnée est celle de Bruxelles. En effet, au niveau européen, il est possible de demander des stages personnels et de les choisir dans certaines universités spécialisées dans la pédagogie.

En conclusion, compte-tenu du développement en cours des Sections Internationales, il apparaît essentiel de remédier au flou et à l'auto-organisation actuelle et de mettre sur pied une structuration spécifique, d'une part pour les évaluations des élèves depuis leur rentrée jusqu'à l'examen final, et, d'autre part, pour le recrutement et la formation des enseignants.